



Contrat d'Engagement
PRODUCTEUR - AMAPIEN
ECOCERT du 06/07/2018 au 31/03/2020

Pâtes

2eme semestre 2019

Le Producteur :

Maria COHENDY- Saveurs d'Italie
68, route de Clemensat 63540 ROMAGNAT
06 67 95 11 90 mcasolari@free.fr

L'Amapien :

Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Le référent : Michelle Cambon - michellec19@hotmail.fr - 04 73 51 28 33

Contenu du contrat :

Le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.

- Le présent contrat est passé pour la fourniture de pâtes.

- Il est établi pour une durée de six mois, entre l'amapien et le producteur.

Termes du contrat :

1) Livraison

Les livraisons ont lieu tous les 2 mois le 3e vendredi de 18h30 à 19h30 dans l'ancienne salle de judo.

2) Les modalités de paiement

Le paiement sera effectué par chèques au nom du producteur, collecté par le référent lors de la signature du présent contrat, remis au producteur

3) Le renouvellement des contrats

Les contrats seront renouvelés 3 semaines avant la nouvelle période de livraison. Tout contrat qui ne sera pas renouvelé à temps ne pourra pas être validé.

4) La commande

		POIDS	PRIX	19/07/19	20/09/19	15/11/19	20/12/19	Total en €
PATES FRAICHES	Tagliatelle	250 g	2,80 €					
		500 g	5,10 €					
		1 kg	9,90 €					
	Spaghetti	250 g	2,80 €					
		500 g	5,10€					
		1 kg	9,90 €					
	Fusilli	250 g	2,80 €					
		500 g	5,10 €					
		1 kg	9,90 €					
	Coquillettes	250 g	2,80 €					
		500 g	5,10 €					
		1 kg	9,90 €					

PATES SECHES	Tagliatelle	250 g	3,00 €				
		500 g	5,50 €				
		1 kg	10,70 €				
	Spaghetti	250 g	3,00 €				
		500 g	5,50€				
		1 kg	10,70 €				
	Fusilli	250 g	3,00 €				
		500 g	5,50 €				
		1 kg	10,70 €				
	Coquillettes	250 g	3,00 €				
		500 g	5,50 €				
		1 kg	10,70 €				
Vermicelle	500 g	5,50 €					
PARMESAN RÂPE		100 g	3,60 €				
PARMESAN MORCEAU	100 g	3,40 €					
	200 g	6,50 €					
	300 g	9,80 €					

Reçu _____ cheque(s) pour un montant de _____ euros

Etabli en trois exemplaires, le, à

Signatures

Producteur

Amapien